



Le Rufféen



CONSEIL MUNICIPAL

du 24 février 2026

VIE COMMUNALE

PÔLE SCOLAIRE

FOYER RURAL

2

3

4

5-6

Editorial : 15 et 22 mars 2026 - Élections municipales

Ainsi s'achève une mandature de six ans, qui aura connu bien des événements dans notre belle commune, à commencer par une période électorale plutôt perturbée, en 2020, en pleine crise du Covid.

Ce sera ensuite, fin 2022, une mise en retrait de notre maire, Gérard GREFFE, pour les raisons de santé que nous connaissons. Rendons-lui hommage à travers ces lignes pour toute l'impulsion et les initiatives apportées à la commune au cours des huit années qu'il aura consacrées à cette fonction.

Dans le même temps, deux conseillères, Marie-Hélène TOURNIER et Martine LALEURE, pour des raisons personnelles, ont demandé à démissionner. Qu'elles soient ici encore remerciées pour leur contribution à la vie de la municipalité.

Enfin, peu avant cette échéance électorale, c'est Lionel BÉCLIER qui disparaissait brutalement, nous laissant avec peine le souvenir d'un réel engagement et de sa serviabilité.

Car devenir membre d'un conseil municipal demande une réflexion profonde. Il faut oser s'engager pour une période de six ans, voire davantage, au service d'une commune, en y consacrant une partie de son propre temps, plus ou moins importante selon qu'on se retrouve maire, adjoint ou « simple » conseiller.

Comprendre les rouages de l'Administration, écouter les administrés, analyser les demandes, suggérer des solutions, prendre des décisions, tout en découvrant les nombreuses contraintes imposées par les différentes institutions.

La tâche n'est pas toujours aisée, le chantier peut s'avérer complexe.

Mais il est également tellement enrichissant, et il est certain que le conseil municipal, conduit par le maire, est l'organisation politique la plus « populaire » par sa proximité avec la population.

Le terme politique n'a ici, évidemment, aucune valeur péjorative ou partisane, mais est à prendre au sens noble de l'exercice du pouvoir dans une société organisée, en l'occurrence la commune.

Nous le savons désormais, c'est une liste unique qui est proposée à Ruffey-lès-Beaune dès le 1er tour, le 15 mars, comme 76% des communes de Côte d'Or. Un pourcentage inédit, notamment pour les communes de moins de 1 000 habitants dont nous faisons partie. Il est fort probable que ce phénomène soit, en grande partie, la conséquence de la modification des règles de scrutin, que nous vous présentons dans ces pages (liste bloquée et paritaire).

Tous ces éléments laissent à chacun, évidemment, le libre arbitre quant à son propre choix d'aller ou non voter, et de s'exprimer selon ses convictions. C'est un avantage indéniable que nous avons là, par rapport à certains pays, de bénéficier de cette forme de liberté d'expression, qui fait le ciment de notre démocratie.

Quoi qu'il en soit, les prochaines semaines verront l'installation d'une nouvelle équipe municipale. Nous ne doutons pas qu'elle œuvrera sérieusement à l'avenir de notre commune, et que dans la continuité des mandats précédents, elle continuera à faire de Ruffey-lès-Beaune le village et le cadre de vie que nous apprécions tant. Bon vent à elle.

Patrick SCHWIRTZ

CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 24 février 2026

Absent excusé : M. Gérard GREFFE

Secrétaire de séance : Mme Patricia GUILLAUME

ARRÊT PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 13 JANVIER 2026

Adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente des parcelles suivantes, cadastrées :

- A n° 771-773-775-776, rue Pierre Joigneaux,
- A n° 339-447, 4 chemin du Malaquin,
- C 883, 7 rue de la Corvée de Mailly.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met en évidence les informations-clés sur la situation financière de la collectivité.

Le Conseil Municipal approuve le compte financier unique 2025 de la commune.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2026, le résultat d'exploitation comme suit :

- 1- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0€.
- 2- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 372 902,50€.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2026

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L 1612-1 du CGCT, à hauteur de 134 617 € (< 25% x 538 468 €), pour les dépenses d'investissement suivantes :

- MOE Foyer Rural ; études complémentaires et annonces : 27 000 €
- Logiciel cimetière : 5 900 €
- Toiture Maison des Activités : 20 000 €
- Chemin de Varennes : 3 000 €

DÉLIBÉRATION INSTAURANT LE TÉLÉTRAVAIL

Le Conseil Municipal décide :

- que les activités suivantes pourront être effectuées pour les missions administratives, de la filière administrative de tous les grades ;
 - l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1er mars 2026 ;
 - la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ;
 - les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- 10 votes pour, 1 contre, 1 abstention.

DÉLIBÉRATION ACCORD DE PRINCIPE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX, RUE DES OISEAUX

Le Conseil Municipal donne un accord sur l'engagement de l'étude nécessaire au chiffrage des travaux demandés. Il prend en charge le montant de l'étude (6 000 € TTC) dans le cas où les travaux seraient abandonnés à l'issue de celle-ci. Il délibérera une seconde fois à la réception du décompte du devis, sur la part des travaux à la charge de la commune. Il accepte de financer la contribution au SICECO par fonds de concours (soumis à la réalisation des travaux).

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Travaux de voirie** : les travaux à Varennes seront terminés le 25/02/2026.
- **Travaux ONF** : une rencontre avec le responsable ONF est souhaitée pour redéfinir le programme de travaux 2026 (entre dégagements et sarclages mécaniques des peupleraies) et envisager l'exploitation des peupliers route de Combertault.
- La consultation pour les **travaux de chaufferie au Foyer Rural** a été mise en ligne. Le marché comporte 4 lots :
 - Lot 1 : Gros oeuvre - maçonnerie,
 - Lot 2 : Menuiseries extérieures,
 - Lot 3 : Plâtrerie - Peinture - Plafonds - Menuiseries bois intérieures,
 - Lot 4 : Fluides.
- **Les travaux de réfection de la toiture** de la Maison des Activités débuteront ce 26 février 2026.
- M. Vachon lit un mail reçu en mairie le 28 janvier, dans lequel M. Prost interpelle le Conseil sur les **propos tenus par le député**, M. Lioret, lors de la cérémonie des vœux de la municipalité. S'agissant du vote sur le projet de loi "fin de vie", M. Prost dénonce une fausse rumeur relayée par le député et s'interroge sur le bon endroit pour un tel discours.
- 10 **pièges à frelons asiatiques** ont été posés récemment sur la commune à proximité des nids connus et en domaine public. D'autres pièges sont commandés pour mise à disposition des administrés.
- Le CPI informe du **départ d'un pompier volontaire**, M. Guichard.

Elections municipales : **15 et 22 mars 2026**

VIE COMMUNALE



La réforme des élections municipales issue de la loi du 21 mai 2025 a entraîné des modifications des règles de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants, dont Ruffey-lès-Beaune fait partie.

L'effectif légal de conseillers municipaux, pour notre commune entre 500 et 999 habitants, est de 15. Cependant, le Conseil Municipal est désormais considéré comme complet, au cours du mandat, s'il a au moins 13 membres.

Les listes de candidats

De ce fait, une liste de candidats peut comporter plus ou moins deux noms : 13 minimum, 17 maximum.

Les candidats supplémentaires qui seraient élus sur une liste unique peuvent servir de "réserve" en cas de vacances d'élus au cours du mandat.

Une liste doit désormais être **paritaire**, avec une alternance homme/femme, ou femme/homme.

Elle est également **bloquée**, c'est-à-dire qu'il ne peut plus y avoir de panachage.

L'ordre de présentation de la liste ne préfigure pas, en principe, les fonctions futures des candidats au sein du Conseil Municipal, qui seront votées lors de la première réunion de celui-ci.

Le vote

Le bureau de vote **ouvre à 8h00 et ferme à 18h00**.

Seule la carte électorale est nécessaire. En cas d'absence de celle-ci, une pièce d'identité peut être demandée.

Les procurations, qui peuvent être établies jusqu'au jour-même du scrutin, se font de trois façons :

- soit le classique formulaire papier **Cerfa n°12668*3** (à déposer en commissariat ou gendarmerie),
- soit la procédure **partiellement dématérialisée** (via www.maprocuration.gouv) à finaliser également auprès d'un commissariat/gendarmerie),
- soit la procédure **entièrement dématérialisée** (sous conditions de carte d'identité CNIE).

Les résultats

Dans le cas d'une liste unique, bloquée, le bulletin de vote est valide si celui-ci est déposé intégralement sans autre modification.

Il est déclaré **nul**, notamment, s'il y a des ajouts, des modifications d'ordre des candidats, ou des noms barrés.

Un bulletin est déclaré **blanc** si l'enveloppe est vide ou si elle contient un bulletin vierge.

L'élection du Conseil Municipal

Lors de la première réunion du Conseil, il est procédé tout d'abord à **l'élection du Maire**.

Ensuite, il est décidé du nombre d'adjoints (jusqu'à 30% de l'effectif du Conseil).

Puis il s'agit enfin d'**élire chaque adjoint**. La parité, à ce stade, doit être respectée, en-dehors du maire. Ainsi, par exemple, si le maire est un homme et que trois adjoints sont retenus, on pourra avoir, dans l'ordre, un homme/une femme/un homme, ou une femme/un homme/une femme.

En revanche, si par la suite un poste d'adjoint devient vacant, cette règle ne s'applique plus.

PÔLE SCOLAIRE

Concours "Le Parlement des Enfants"

Les vingt élèves de CM2 participent pour la première fois à l'édition 2026 du **Parlement des Enfants**.

Dans un premier temps, les élèves ont été familiarisés aux principes démocratiques, aux institutions de la République (et plus précisément au fonctionnement de l'Assemblée Nationale) et au rôle de législateur à partir d'études de documents, de vidéos...

Afin de parfaire leurs connaissances, ils ont accueilli, le vendredi 30 janvier, M. René LIORET, **député de la 5ème circonscription de la Côte d'Or** ; l'occasion de lui poser de nombreuses questions sur son parcours et sur l'élaboration d'une loi.

Les nombreux échanges leur permettront désormais de poursuivre leur réflexion et de rédiger une proposition de loi composée de 4 articles.

Cette participation au concours entre également dans le cadre d'un projet plus vaste.

En effet, les élèves et leurs enseignantes préparent un voyage éducatif à dominante "**civisme et citoyenneté**", du 28 au 30 avril à Paris : "**Paris, de la Monarchie à la République**".



Mairie de Ruffey-lès-Beaune

2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE

Tél. 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h

Vendredi 11h-12h

Agence postale

Lundi : 14h-18h

Mardi : 9h-13h / 14h-18h

Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-13h

Tél. : 03 80 26 00 53

Maison France Services

(de préférence sur rendez-vous)

Lundi : 14h-18h

Mardi : 9h-13h / 14h - 18h

Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-13h

Tél. : 03 80 24 26 63

ruffey-les-beaune@france-services.gouv.fr

Collecte des déchets :

mercredi matin : bacs jaunes (emballages en plastique et métal, briques alimentaires)

jeudi matin : bacs gris ou bruns (autres ordures ménagères, dans des sacs)

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.

FOYER RURAL

Les Agités du Bocal

Quel succès !!

Merci à tous ceux qui se sont déplacés depuis fin janvier au foyer rural de notre commune, pour venir applaudir la nouvelle pièce de la troupe des Agités du Bocal.

Dès l'ouverture des réservations début janvier, l'engouement des amateurs de théâtre ne s'est pas démenti.

En quinze jours, nous avons enregistré plus de 1 500 réservations.

Devant le nombre de spectateurs en liste d'attente, nous avons rajouté une nouvelle date de représentation qui, elle aussi, s'est retrouvée complète en quelques jours.

Vous êtes donc 2 100 spectateurs à avoir déjà vu ce spectacle.

Quelle récompense pour toute notre troupe qui travaille toute l'année pour faire de ce mois de représentations théâtrales, un événement incontournable de notre commune.

Au travers de ces soirées, de nombreux spectateurs découvrent notre commune et la vivacité de son tissu associatif.

Pour satisfaire nos fidèles spectateurs « Seniors » qui nous faisaient part de leur problème à se déplacer en soirée, nous avons, pour la première fois, programmé une représentation en matinée (16h00 le dimanche 1er mars).

Les réservations pour cette date ont été littéralement prises d'assaut

Là encore, le succès a été au rendez-vous. Une super ambiance sur scène devant un public enthousiaste.

Expérience à renouveler, pour permettre aux plus anciens de pouvoir, eux aussi, venir se distraire en notre compagnie.

Pour information, nous rejouons pour une unique et dernière séance le :

Samedi 21 mars à 20h30 - salle du foyer rural

Réservations au 03.80.26.53.36

ou par mail : dubocalagites@gmail.com



FOYER RURAL



Opération "Pièces jaunes"

Encore une belle collecte, puisque vous avez rempli trois tirelires pour un poids total, cette année, de **4 425 g**.
Il s'en est fallu de peu que nous atteignions le record de 2024. Nous retenterons l'an prochain. Un grand merci à tous les généreux participants.



Foyer rural de Ruffey les Beaune

Après-midi créatif enfants

sur le thème du printemps et de Pâques

Atelier gratuit



Dimanche 22 mars 2026

à 15 heures

Foyer rural de Ruffey les Beaune

Crêpe party et buvette

Expo photos

Le Foyer Rural et le club photo de Ruffey-lès-Beaune sont heureux de vous convier à leur exposition photos qui aura lieu
samedi 28 mars, de 9h à 12h et de 14h à 18h,
et dimanche 29 mars, de 10h à 12 h et de 14h à 18h,
dans la salle du foyer rural.

Entrée gratuite et ouverte à tous.



Adieu Danielle

Danielle DEHAIS nous a quittés, à l'âge de 72 ans.

Danielle, c'était cette petite dame discrète, vive et efficace. Membre du conseil d'Administration du Foyer Rural de 2015 à 2018, elle a été pendant 12 ans la responsable de la section « **Art floral** ».

Depuis septembre 2013, elle assurait en effet le lien entre Brigitte, l'animatrice, et le foyer. Très organisée, elle s'est investie à fond dans cette activité.

Membre de la section photo, elle a fait partie du groupe de marcheurs du foyer, des arts créatifs, et elle a été également une lectrice assidue de notre bibliothèque. Elle cultivait l'envie d'apprendre et de découvrir.

Le conseil d'administration du foyer présente à son époux Alain et à ses enfants leurs plus sincères condoléances.

